

Comment répondre aux besoins d'installation des Gens du Voyage ?

Les modes d'habitat en France sont variés : maison individuelle, appartement en résidence, à la ville ou à la campagne. Autant de modes de vie différents qui correspondent aux coutumes, aux besoins et aux moyens de chacun. D'autres populations ont traditionnellement choisi de vivre en caravanes : ce sont les Gens du Voyage. Tradition de plusieurs centaines d'années, choix culturel et sociologique, un choix de vie qu'il convient de respecter.

Ce mode de vie est régi par des règles précises, le droit Français prévoit cet habitat particulier en conformité avec l'ensemble des règles d'urbanisme, avec les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Cette compétence est partagée : le Département définit un schéma d'accueil, les Communautés de Communes construisent et gèrent les TAGV (terrains d'accueil des gens du voyage), les communes proposent des terrains adaptés.

Plusieurs évolutions récentes sont à prendre en compte:

- Loi Notre et regroupement des intercommunalités
- Communes nouvelles : installation obligatoire de terrains d'accueil dans les communes de plus de 5000 habitants
- Volonté de sédentarisation de certaines familles de gens du voyage : travail, scolarisation des enfants, insertion dans la cité

Nous sommes attentifs à la place de chacun dans la Ville

A Chalonnes, nous sommes attentifs à la place de chacun, y compris celle des Gens du Voyage, tout en étant vigilants par rapport aux projets privés, en particulier les achats de terrains qui ne correspondent pas à la réglementation, ou qui ne sont pas adaptés à une installation permanente.

Nous allons étudier en collaboration avec le Département et la Communauté de Communes les possibilités d'aménagement sur notre territoire, afin de répondre à la demande d'installation permanente de certaines familles des Gens du Voyage sur la commune. Il y a peu de possibilités du fait de notre géographie, des contraintes réglementaires, de l'insertion dans le voisinage. Mais nous souhaitons néanmoins travailler ce projet avec l'intention de trouver une solution. Nous pensons aussi qu'il convient de faire une répartition plus diffuse sur l'ensemble du territoire intercommunal. C'est donc un dossier que l'on souhaitera faire avancer au niveau de la nouvelle Communauté de Communes Loire Layon Aubance.

Nous allons travailler avec les élus de la commune et, au fur et à mesure de l'avancée de ce travail, nous vous proposerons de vous rencontrer pour vous faire part de l'avancée de notre réflexion. Rien ne se fera sans une large concertation nécessaire à une installation en toute quiétude.